

Mairie
de
Le Langon
Vendée



DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 AVRIL 2023

Monsieur le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 22 avril 2023.

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 24 avril 2023.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 14 avril 2023

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, VERDON Gérard

Pouvoir : AIME Louise à AIME Anne

Excusés : CHAUDREL Maurice, COLAS Isabelle et JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2023-027 - ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2023 a été transmis via l'application « Pleiade » le 14 avril 2023 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2023.

Le Maire
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Anne AIME

